

TRAITEMENT DES REQUÊTES – septembre 2014

ILOT 1 – CENTRE VILLE	
Demandes	Traitement
ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT	
Des riverains et automobilistes se plaignent de la lenteur à réparer les feux tricolores au croisement de l'av. Pierre Mendès France et du Chemin de Thore.	Traité
Entretien de l'avenue Pierre Mendès France : de nombreuses herbes poussent sur les trottoirs.	Ce côté de l'avenue Pierre Mendès France dépend de la commune de Saint Pierre du Mont, la demande a été transmise aux services du Marsan Agglomération compétents en matière de désherbage des trottoirs. Suite donnée : le déserbage est prévu courant octobre.
Trou à nouveau dangereux au 951 chemin de Thore. Voir les raisons de cet enfoncement récurrent.	Ces affaissements sont dûs au réseau d'assainissement sur le chemin de Thore. Le dossier est actuellement à l'étude à la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement, compétente en la matière.
Chemin du Baradé : une racine du pin parasol planté en bordure de route, soulève dangereusement la chaussée	Réponse des services du Marsan Agglomération : Ce dossier est actuellement à l'étude, les travaux sont chiffrés mais le propriétaire doit faire couper le pin auparavant. Un courrier va lui être adressé après l'avoir rencontré sur place.
ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES	
ILOT 4 – HIPPODROME	
Le panneau de signalisation du cimetière Saint Vincent de Paul (proche du funérarium) est en mauvais état. Il est proposé son remplacement.	En cours de traitement
Un chêne situé rue de l'hippodrome est en mauvais état. Vu le danger qu'il présente pour le public et la ligne électrique toute proche, le conseil demande l'abattage de ce chêne.	Ce chêne est situé sur le domaine privé. Le Pôle Technique a demandé par courrier au propriétaire concerné, de faire le nécessaire pour éviter tout danger sur la voie publique.
Nids de poule à reboucher rue Charles de Marcy	Les services du Marsan Agglomération ont procédé aux travaux d'entretien le 29 septembre 2014.
ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROQUERE	
Bd St Médard : les voitures stationnées à la hauteur des guichets gênent le cheminement des piétons et la visibilité pour sortir du stade. Un marquage serait nécessaire !	Ce marquage sera réalisé au cours de la prochaine campagne de signalisation horizontale.

ILOT 6 – SAINT MEDARD

Cimetière de Saint Médard : le parking est utilisé par les visiteurs de la résidence d'en face	Le parking situé à l'entrée du cimetière de St Médard est un parking public. A ce titre, le stationnement est autorisé à tous les usagers.
Propreté du parc de Nahuques : pas suffisamment de poubelles	Le parc de Nahuques est actuellement doté de 27 corbeilles sur les sites fréquentés par le public, réparties comme suit : - 12 corbeilles dans le parc de Nahuques - 12 corbeilles sur le site des tables de pique-nique (entre le hall et le parc animalier) - 3 corbeilles sur l'aire de jeux sportifs. M. A ce titre, il semblerait que le manque de propreté du parc ne soit pas du au manque de corbeilles mais à l'incivilité de quelques usagers. Il n'est donc pas envisagé d'augmenter le nombre de corbeilles pour le moment.

ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE

ILOT 8 – BOURG NEUF/CROUSTE

Lotissement Moquel : le terrain vague, proche de la passerelle, n'est pas entretenu depuis 2 ans	Le Pôle Technique a adressé un courrier au propriétaire, mentionnant l'obligation d'entretien de son terrain.
Plainte d'un habitant du lotissement Moquel : les rues ne seraient plus entretenues	En cours de traitement
Rue Aspirant Brochon : haie envahissante sur rue, qui rend la circulation dangereuse	En cours de traitement
Micro crèche du Bourg Neuf : pour des raisons de sécurité, retirer les grilles entreposées au sol	En cours de traitement

ILOT 9 – ILOT DES ARENES

Rematierialiser l'arrêt avant le feu tricolore de la place Saint Louis (avenue Vice Amiral Gayral). La peinture est de moins en moins visible.	Réponse des services compétents du Marsan Agglomération : « Le carrefour sera repensé lors des travaux d'aménagement du Manot. A ce titre il n'y a pas lieu de rematerialiser la bande stop en question. »
Le panneau « sens interdit » impasse Ulysse Pallu est masqué par des ronces et feuillus qui débordent largement sur la chaussée	Le Pôle Technique a rappelé par courrier au propriétaire concerné, son obligation d'empêcher la végétation de son terrain d'empiéter sur le domaine public.
Installer un panneau pour signaler la piste cyclable depuis la place Stanislas Baron jusqu'à la place Saint Louis car les vélos circulent sur la route.	Réponse des services du Marsan Agglomération : « des logos ont été positionnés aux départs de la piste. Il n'y a pas d'obligation à faire prendre la piste cyclable, les vélos peuvent circuler sur la route. »
165 chemin Lafontaine : faire enlever les pierres sur la voie publiques dangereuses pour les automobilistes.	Le Pôle Technique a demandé par courrier au riverain concerné de procéder à l'enlèvement de ces pierres.